

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Christiane GIRARD, Michel FORAY, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Patrice CHAPPELLET, Clément JACQUEMZOZ, Geoffrey THOMAS

Absent Excusé :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. CDG : Adhésion à la médecine préventive 2024-2029
2. CDG : Convention de recours à la mission de secrétariat de Mairie itinérant
3. Convention de partenariat avec la complémentaire santé « Entre Nous »
4. Vente d'un lot de chablis
5. Réserve incendie : Choix de l'Entreprise pour création d'une clôture

Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

1. Adhésion à la médecine préventive 2024-2029 (DELIB 2024.01.01)

Le maire rappelle que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1er juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1er janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ». Elle fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à la médecine préventive 2024-2029

2. Convention de recours à la mission de secrétariat de Mairie itinérant (DELIB 2024.01.02)

Le maire explique qu'en complément des mises à disposition dans le cadre de son service intérim, le Centre de gestion de la Savoie propose, depuis septembre 2021, un service de secrétariat de mairie itinérant prioritairement destiné aux communes de moins de 3500 habitants.

Cette mission permet de répondre aux besoins urgents de remplacement (congé maladie, disponibilité de courte durée, formation, etc...) ou de renfort, dans tous les domaines inhérents au métier de secrétaire de mairie. L'adhésion à ce service ne génère aucun coût et n'engage nullement à avoir recours à cette mission. Cela permet simplement aux collectivités qui ont signé la convention de pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'une secrétaire de mairie qualifiée et expérimentée, après en avoir fait la demande et sans avoir à conclure pour chaque intervention souhaitée une convention de mise à disposition. Ainsi, l'intervention de la secrétaire de mairie itinérante peut s'effectuer dans les délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Il est précisé que par délibération du 8 novembre 2023, le conseil d'administration du Cdg73 a approuvé une nouvelle convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant pour la période 2024-2026,

la précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023. il est donc proposé de renouveler la convention.

Pour préciser, le tarif applicable à ce service, s'agissant d'une mission facultative qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire, il demeure inchangé depuis la revalorisation intervenue le 1er juillet 2023. Il s'établit à 370 euros la journée et à 200 euros la demi-journée et inclut tous les frais (déplacement, repas, frais de gestion).

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la convention de recours au secrétariat de Mairie itinérant

3. Convention de partenariat avec la mutuelle « Entre Nous ».(DELIB 2024.01.03)

Le maire présente la mutuelle « entrenous » qui propose des offres de partenariat avec les collectivités. L'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire. Plusieurs communes de la vallée pourraient adhérer à ce dispositif et proposer prochainement des réunions de présentation.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec la mutuelle « Entre Nous »

4. Vente de lot de chablis (DELIB 2024.01.04)

Une demande avait été déposée auprès de l'ONF par la Société d'exploitation Forestière Durand Robert et Fils pour acquérir un lot de chablis sur la comun. - le prix proposé est de 12€ le m3

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la vente de chablis

5. Réserve incendie Choix de l'Entreprise pour création d'une clôture

Trois devis sont présentés, mais en raison de la réception tardive, par SMS d'un quatrième devis incomplet nécessitant compléments d'informations, la décision est ajournée.

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

Déclarations préalables

ACCORDEES

MESTRALLET Yohan
GRIOT Didier

Repidon
Les Favières

Remplacement de fenêtres
Isolation extérieure, changement de volets

DEPOTS

YVERT Julien
NOVEL CATIN Marius

La Provençère
Le Défay

Création de deux fenêtres
Réfection toiture

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Christiane GIRARD, présente les principaux points sur la réalisation du budget 2023, l'état d'avancement des projets et des retours sur les subventions.

TRAVAUX

REFECTION RESEAU A.E.P. DU SECTEUR DIT « LES CÔTES »

La consultation des bureaux d'études est en cours, les offres doivent nous être adressées avant le 11 mars. Une demande de subventions a été déposée dans le cadre de la DETR et une autre le sera prochainement auprès de l'Agence de l'eau. Le linéaire devant être rénové est de 2500ml environ pour 25 branchements.

PONT DE LA PROVENCHERE

La limitation de tonnage à 3.5T est effective, les panneaux vont être prochainement installés. Le bureau d'étude IOA va intervenir pour faire des propositions de réparation.

EBOULEMENT PISTE FORESTIERE

Un éboulement a été constaté route de Prévieux, L'ONF et RTM vont intervenir prochainement pour voir les possibilités de réparation.

ZONE D'ACCELERATION ENERGETIQUE

Dans le cadre du programme de zones d'accélération énergétique porté par l'Etat, les bâtiments public ont été identifiés comme porteurs possible d'installations solaires. Avec le soutien de la communauté de communes Cœur de Savoie, une étude a été réalisée sur la faisabilité du projet. 2 solutions à 9 et 15 kw sont possibles avec consommation sur place et vente du surplus ou autoconsommation collective. Les 2 systèmes sont à étudier en fonction du temps de retour sur investissement.

SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre du projet d'extension de la salle polyvalente, plusieurs projets énergétiques sont présentés : géothermie et pompe à chaleur mais la faisabilité est incertaine du fait de la ressource. La géothermie seule n'est pas intéressante, le bois granulé pourrait être envisagé avec l'installation d'une chaudière et d'un stockage par silo. (des aides sont possibles)

Le conseil municipal a échangé autour de ces propositions et identifié une autre possibilité qui serait le bois énergie par plaquettes en utilisant les bois scolytés de la commune. Cela nécessite d'envisager du broyage, stockage et une chaudière en conséquence. La proposition devra être approfondie.

TRAITEMENT DE L'EAU

Dans le cadre de la création de le réserve incendie, le cabinet Baron Ingénierie a étudié deux solutions pour désinfecter l'eau provenant du captage de Champenet. Ces travaux sont envisagés pour être conforme aux exigences de l'ARS annoncées lors d'une réunion en mairie le 27 juin 2023.

SOLUTION 1 Traitement par chloration Estimation : 25 900.00€ HT

SOLUTION 2 Traitement UV Estimation : 27 100.00€ HT

Choix en attente accord ARS

AFFAIRES COMMUNALES

ALLÉE DU GENEPI AU VILLARD

Les riverains seront reçus en mairie pour étudier les modalités de mise en œuvre d'un reprofilage.

RUE DU BASSIN AU VILLARD

Le poteau incendie a été déplacé par l'Entreprise Roux Latour.

La recherche des bornes pour repositionner le chemin sera prochainement réalisée.

SIBRECSA

Le prochain Conseil Syndical est reportée au 26 mars 2024.

Prochain conseil municipal jeudi 04 avril 2024.

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire

Jean-François CLARAZ

